

**Décision portant recevabilité des listes de candidatures pour l'élection
des représentants des doctorants au conseil de l'école doctorale
mathématiques et informatique de l'université de Bordeaux
du 31 mars au 2 avril 2025**

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.713-1 ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts de l'école doctorale mathématiques et informatique ;

Vu la décision portant organisation des élections en vue du renouvellement des représentants des doctorants au conseil de l'école doctorale mathématiques et informatique de l'université de Bordeaux en date du 10 mars 2025 ;

Considérant les candidatures déposées ;

Le Président de l'université de Bordeaux

DECIDE

Article 1

Dans le cadre des scrutins du 31 mars au 2 avril 2025 relatifs au renouvellement de la représentation des usagers au conseil de l'école doctorale de mathématiques et informatique de l'université de Bordeaux, sont déclarées recevables les listes annexées à la présente décision, classées par spécialité et dans l'ordre alphabétique.

Article 2

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée sur toutes les implantations de l'université concernées par la présente élection.

Fait à Talence, le 20 mars 2025
Dean Lewis
Président de l'université de Bordeaux

Par délégation
Julien Ropiquet



ANNEXE

Conseil de l'école doctorale mathématiques et informatique de l'université de Bordeaux

Election des représentants et représentantes des doctorants et doctorantes

Spécialité Mathématiques : 2 sièges	
Titulaire	Titulaire
Théo FRADIN	Kaplan DESBOUIS
Suppléante	Suppléante
Elise DECLERCK	Erell GACHON

Spécialité Informatique : 2 sièges	
Titulaire	Titulaire
Méline TROCHON	Timothé PICAVET
Suppléant	Suppléante
Albert D'AVIAU DE PIOLANT	Coralie MULLER